

Le moratoire sur les maisons médicales au forfait est levé !

L'audit commandé par le cabinet de la Ministre De Block à la firme privée KPMG a été présenté ce jour. Il est à ce point favorable au secteur des pratiques forfaitaires que le moratoire sur les maisons médicales est levé au bout d'1 an et 3 mois d'incertitude.

Nous ne boudons pas notre plaisir et notre fierté d'avoir participé à démontrer la plus-value d'un système de financement au forfait à côté d'un système de financement à l'acte. Le gouvernement a malgré tout demandé à l'Inami de revenir dans les 3 mois avec une série de recommandations pour mieux baliser le secteur, ce qui est également notre demande. Ce groupe technique sera composé des acteurs du secteur : les maisons médicales et l'Inami.

Comme nous l'annoncions le mois passé, cette levée du moratoire est l'occasion pour nous d'afficher nos nouvelles ambitions : un million de patients au forfait d'ici 2025 et une maison médicale (à l'acte ou au forfait) accessible à chaque Belge.

Pour la FMM (Fédération des maisons médicales), Christophe Cocu (0477 38 16 69).

Contact presse Fédération des maisons médicales :

Fred Arends

Attaché de presse – Communication politique

0497 08 83 22 - fred.arends@fmm.be